



Syndicat des Personnels
du Réseau International du Ministère
de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et Numérique

139 rue de Bercy – bâtiment Vauban – Télédéc 627 – 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr - Tél. : 01.53.18.83.03 - www.sprim-fo.org

Revue de presse du 4 juin 2024

Presse – Actualités

- [La validation des acquis de l'expérience peine à émerger chez les fonctionnaires d'État – Acteurs Publics](#)
- [Union européenne : hausse des droits de douane sur des produits agricoles russes et biélorusses – Le Moci](#)
- [Recettes fiscales : l'Afrique sort de sa torpeur – Les Echos](#)
- [Les hauts fonctionnaires convoquent Kafka pour alerter sur le langage administratif – Acteurs Publics](#)
- [Fonctionnaires de l'État : un niveau "historiquement élevé" de postes non pourvus – Acteurs Publics](#)
- [Après la dégradation de la note de la France, le gouvernement martèle qu'il n'y aura pas de hausse des impôts – Le Figaro](#)

ARTICLES DE PRESSE

La validation des acquis de l'expérience peine à émerger chez les fonctionnaires d'État – Acteurs Publics

Méconnue, mal considérée, chronophage, la validation des acquis de l'expérience (VAE) est encore peu mobilisée, par les employeurs publics comme par les agents. Mieux adapté, le dispositif pourrait pourtant répondre, même partiellement, au défi d'attractivité auquel la fonction publique doit faire face, selon la Cour des comptes.

Et si la validation des acquis de l'expérience (VAE) était un outil à mettre davantage entre les mains des employeurs publics afin de mieux faire face à la crise d'attractivité que connaît la fonction publique actuellement ? C'est en substance ce qu'affirme la Cour des comptes dans un rapport publié ce lundi 3 juin et destiné à s'interroger sur l'absence d'effets de la VAE sur les parcours professionnels des agents.

Car si la France est considérée comme la championne de la VAE face à ses voisins européens, avec la création dès 2002 du dispositif, dans le cadre de la loi de modernisation sociale, force est de constater que son adaptation au secteur public a été particulièrement mal réalisée. La Cour des comptes rappelle notamment que les dispositifs spécifiques au secteur public n'ont été mis en place qu'à partir du 2 février 2007, avec la loi relative à la modernisation de la fonction publique et sur un périmètre limité des droits à congés. *“Une appropriation tardive qui illustre le peu d'engouement suscité par la VAE au sein de la fonction publique, développe le rapport des magistrats financiers. Les ambitions affichées dans le protocole d'accord signé préalablement à la loi entre le gouvernement et les organisations syndicales, puis le mandat d'un groupe de travail mis en place en 2008 n'ont pas été suivis d'effet.”*

Transposée directement du secteur privé au secteur public et sans tenir compte des spécificités du statut de la fonction publique et de la gestion des ressources humaines dans le secteur public, la VAE est donc très peu mobilisée, que ce soit par les administrations ou par les agents. La Cour y qualifie son usage d’*“anecdotique”*. Depuis 2012, entre 80 et 300 agents seulement ont été concernés par un congé VAE au sein de l’ensemble de la fonction publique d’État.

“En constante décroissance depuis 2009, sa mobilisation par les agents publics est concentrée au ministère de l’Éducation nationale et au ministère chargé de la Santé et des affaires sociales, qui délivrent des titres rattachés à des métiers bien définis”, est-il également précisé dans le rapport. La Rue Cambon analyse alors que la VAE est un levier de promotion professionnelle *“marginal”* et réservé à des cas particuliers, ce qui conduit à le qualifier de *“dispositif de niche”*.

Mobilisation complexe et chronophage

Ce faible intérêt s’explique par le fait que la mobilisation du dispositif obéit à une procédure *“complexe et chronophage”*. La Cour des comptes dénonce ainsi la nécessité de disposer de compétences spécifiques ne serait-ce que pour la composition du dossier. *“Il conviendrait d’engager, dans les plus brefs délais, une réflexion pour simplifier le parcours de la VAE dans la fonction publique en tenant compte des besoins propres de chaque versant”*, préconise le rapport.

Du fait de cette complexité, la mobilisation de la VAE est, en général, mal déclarée par les agents publics. Lorsqu’elle s’articule avec d’autres dispositifs, comme le compte personnel de formation (CPF), la VAE n’est pas systématiquement prise en compte et donc, probablement, également mal évaluée.

Résultat : le dispositif tel qu’il est conçu aujourd’hui n’a pas d’effet sur la carrière des agents publics. *“L’absence de prise en compte d’une expérience professionnelle validée par ce processus formel de certification, tant lors du recrutement dans le cadre des concours, pierre angulaire du statut de la fonction publique, que dans les critères de la promotion interne ou de l’avancement, font obstacle à sa montée en puissance”*, détaille la Rue Cambon. Pourtant, au regard des nouveaux défis d’attractivité et d’allongement

de la vie professionnelle auxquels la fonction publique d'État est confrontée, *"un intérêt plus important devrait être porté à la VAE"*. La Cour estime plus avant que cette dernière pourrait enrichir les moyens dont disposent les gestionnaires publics pour *"recruter, promouvoir et gérer les carrières en reconnaissant mieux les compétences acquises"*.

Faciliter les démarches et la remontée des données

Il faudrait pour cela que le dispositif soit non seulement simplifié, mais aussi davantage visible. Le rapport souligne par exemple la nécessité de reconnaître la VAE *"de manière claire"* comme l'une des mesures d'accompagnement intégrées à la gestion prévisionnelle de l'emploi, des effectifs et des compétences (GPEEC). Pour ce faire, il est préconisé d'identifier les métiers nécessitant un diplôme, un titre professionnel ou un certificat pour l'obtention desquels la VAE pourrait être utilisée. Un processus qui permettrait d'avoir *"un impact immédiat et direct sur le déroulement de carrière des agents"*.

Afin d'accélérer le mouvement, la Cour des comptes estime urgent d'intégrer la fonction publique dans le portail VAE France, ce qui permettrait à la fois de faciliter les démarches, mais aussi de mettre en place des remontées d'indicateurs et de données fiables. *"La fonction publique d'État s'est, jusqu'à ce jour, privée d'un instrument supplémentaire de mesure objectif des acquis de l'expérience professionnelle de ses agents et de leur reconnaissance effective dans leur parcours de carrière"*, déplore la Rue Cambon. Parmi les autres recommandations émises par le rapport, figure également celle d'élargir la possibilité de recrutement sur titre, y compris par la reconnaissance de la VAE.

PAR MARIE MALATERRE

* * *

Union européenne : hausse des droits de douane sur des produits agricoles russes et biélorusses – Le Moci

Suivant une proposition de la Commission, le Conseil de l'Union européenne (UE) a adopté le 30 mai un règlement visant à augmenter sensiblement les droits de

douane sur les importations de certains produits agricoles en provenance de Russie et de Biélorussie.

A compter du 1^{er} juillet les droits de douane sur des importations depuis la Russie et la Biélorussie de **céréales, d'oléagineux et de produits dérivés, ainsi que de pellets de pulpe de betterave et de pois secs** vont augmenter, sans affecter les exportations vers les pays tiers afin de préserver la sécurité alimentaire mondiale.

Ce nouveau règlement vise à **prévenir la déstabilisation du marché** au sein de l'UE et à protéger ses agriculteurs, à lutter contre les exportations illégales de céréales ukrainiennes faussement étiquetées comme russes, et à couper les sources de revenus qui pourraient financer la guerre d'agression que mène actuellement la Russie contre l'Ukraine. L'Union européenne justifie cette décision par l'utilisation de denrées alimentaires comme outil géopolitique par la Russie, exportateur mondial de céréales.

5,5 % des importations d'oléagineux et de céréales concernés

*« En imposant des droits de douane plus élevés, nous prenons des mesures décisives pour éviter que notre secteur agricole ne soit déstabilisé par les importations russes, tout en protégeant les exportations ukrainiennes d'être étiquetées à tort comme russes, a déclaré **Valdis Dombrovskis**, vice-président exécutif et commissaire chargé du Commerce. Nous maintiendrons ce soutien aussi longtemps qu'il le faudra. Notre engagement en faveur de la sécurité alimentaire mondiale reste également inébranlable et nous veillerons à ce que les pays en développement ne soient pas affectés par ces mesures ».*

En 2023, **la Russie a exporté 4,2 millions de tonnes (Mt)** de céréales, d'oléagineux et de produits dérivés vers l'UE, pour une valeur de 1,3 milliard d'euros (Md EUR). De son côté, la Biélorussie a exporté 610 000 t pour 246 M EUR. Tous partenaires commerciaux confondus, l'UE a importé en 2023 quelque 37,2 Mt de céréales et 39,1 Mt de produits oléagineux, contre respectivement 21,7 et 39,6 Mt en 2021. Les prix de ces produits dans l'UE ont considérablement et progressivement baissé depuis le second semestre 2022, moment où les prix avaient atteint des niveaux records en conséquence de la crise alimentaire provoquée par l'agression de la Russie contre l'Ukraine.

S.C.

Recettes fiscales : l'Afrique sort de sa torpeur – Les Echos

Dans leur lutte contre l'évasion fiscale des plus fortunés, les pays africains ont obtenu, en 2023, plus de résultats qu'au cours de la décennie précédente en récupérant 2,2 milliards d'impôts non payés.



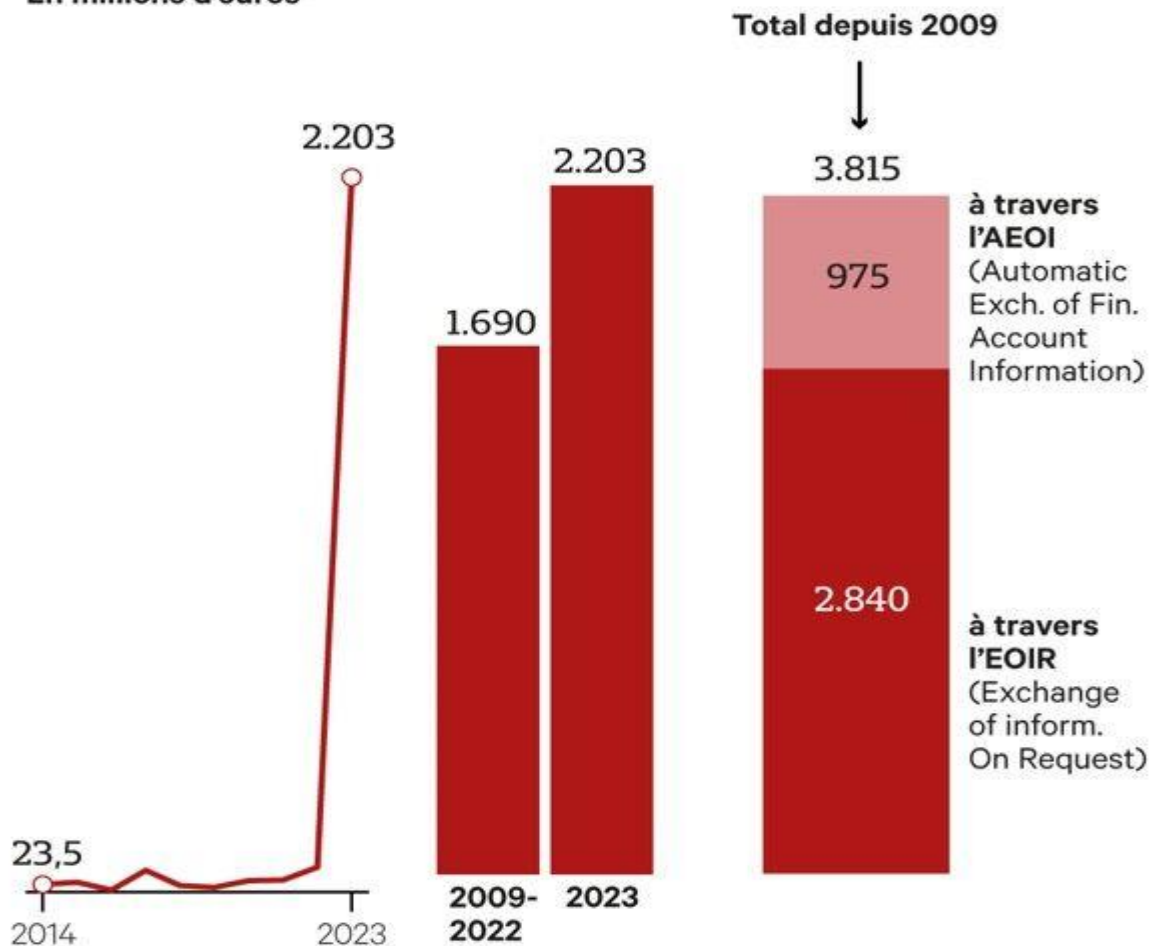
Les pays de l'Union africaine, dont le siège est à Addis Abeba, ont redoublé d'effort en 2023 pour combattre l'évasion fiscale. (Ludovic MARIN / POOL / AFP)

La lutte contre l'évasion fiscale prend de l'ampleur en Afrique. Enfin. Rien que sur l'année 2023, pas moins de 2,2 milliards d'euros de recettes fiscales ont été récupérées par 19 des 39 pays africains membres du Forum mondial sur la transparence fiscale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

C'est bien plus que la totalité enregistrée [sur la période comprise entre 2009 et 2022](#), où seulement 1,7 milliard d'euros avaient pu être récupérés. Au total, à fin décembre 2023, l'Afrique aura collecté, en cumul, plus de 3,8 milliards d'euros de recettes fiscales supplémentaires, contre 1,69 milliard à fin décembre 2022.

Les surplus de recettes fiscales en Afrique (liés à l'échange d'information)

En millions d'euros



SOURCE : TAX TRANSPARENCY IN AFRICA SURVEY 2024



D'une manière générale, les pays de l'Union africaine sont « sortis de leur léthargie », commente-t-on dans les couloirs de l'Organisation.

Plus de 3.000 accords

« Les pays africains sont en train d'améliorer l'utilisation des outils d'échanges d'informations à leur disposition. Ce résultat témoigne de la qualité des enquêtes qui sont menées et du contrôle qui est effectué », témoigne Zayda Manatta, cheffe du secrétariat du Forum mondial. Il est vrai que la coopération fiscale s'intensifie

puisque le continent africain recense désormais 3.400 accords nationaux d'échange d'information fiscale. Ce réseau fonctionne principalement selon un schéma où les administrations fiscales des pays africains émettent ou reçoivent des demandes d'information sur les comptes de personnes les plus fortunées.

En 2023, le Forum mondial a recensé 888 requêtes envoyées par ces administrations fiscales du continent. Pour la seconde fois de l'histoire, après 2020, les pays africains ont envoyé plus de requêtes qu'ils n'en ont reçues (801). Six pays - le Cameroun, le Lesotho, l'Afrique du Sud, l'Ouganda, et surtout le Kenya (30 % des demandes) et la Tunisie (40 %) - ont ainsi récupéré ces 2,2 milliards de recettes fiscales supplémentaires.

Requête à l'étranger

« Ces requêtes ont surtout été adressées à des pays situés en dehors de l'Afrique. Il s'agit surtout des centres financiers et des pays où les multinationales ont leur siège social », explique Zayda Manatta. En clair, les sommes récupérées concernent des cas d'évasion fiscale à l'étranger opérée par les personnes les plus fortunées.

Seulement 29 % des demandes d'information formulées ont été adressées à d'autres pays africains. Mais, la tendance est à la hausse. La mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine et le développement des affaires devraient permettre une progression supplémentaire dans les prochaines années, estime le Forum mondial dans [son rapport publié lundi](#).

Autre tendance attendue : le développement progressif de l'échange automatique d'information à des fins fiscales. A ce jour, seuls cinq pays africains le pratiquent : l'Afrique du Sud, Maurice, les Seychelles, le Nigeria et le Ghana. Ces cinq pays ont enquêté sur plus de 2,6 millions de comptes financiers détenus par leurs résidents à l'étranger pour une valeur totale de près de 178 milliards d'euros, relève le rapport. Le Ghana a ainsi pu identifier près de 30 millions d'euros de recettes fiscales supplémentaires l'an dernier.

Ces chiffres devraient gonfler. « Le Kenya devrait adopter l'échange automatique cette année. En 2025, sont attendus le Maroc, le Rwanda, la Tunisie et l'Ouganda », indique Zayda Manatta.

Richard Hiault

* * *

Les hauts fonctionnaires convoquent Kafka pour alerter sur le langage administratif – Acteurs Publics

L'Institut national du service public (INSP) a organisé une soirée consacrée à l'œuvre de Franz Kafka, notamment autour des travers de l'administration, qui y sont abondamment décrits. L'occasion, également, de s'interroger sur le caractère "kafkaïen" du langage administratif. Une question prégnante dans l'œuvre de l'écrivain tchèque du début du XX^e siècle, qui fait largement écho aux difficultés qui persistent encore aujourd'hui dans l'administration française.

Dans le cadre d'une soirée organisée par les anciens élèves de l'INSP conjointement sur les sites de Paris et de Strasbourg de l'institut, l'œuvre de Franz Kafka était à l'honneur à travers, notamment, sa vision de l'administration et le portrait qu'en a dépeint l'auteur tchèque tout au long de son œuvre. Une thématique qui, selon Maryvonne Le Brignonen, directrice de l'INSP, *"permet de remettre l'INSP davantage au cœur de la cité et qui pose la question du sens de notre engagement, de nos métiers, de nos missions de service public"* et constitue *"un signe important que l'administration sait se transformer et s'interroger sur ses pratiques"*.

À l'occasion du centenaire de la mort de Franz Kafka, hauts fonctionnaires, chercheurs et professeurs étaient conviés autour d'une réflexion générale : "l'administration est-elle kafkaïenne ?" Car si l'œuvre de l'auteur du *Procès* et de *La Métamorphose* n'est pas forcément maîtrisée par le plus grand nombre d'entre nous, l'adjectif "kafkaïen" est, lui, très régulièrement utilisé dans le langage courant.

Oppressante, absurde, cauchemardesque... Franz Kafka a en effet décrit, tout au long de son œuvre, une administration peu à l'écoute et mal adaptée aux attentes et aux besoins des usagers, par exemple dans la nouvelle *Devant la loi*. Il y aborde, pêle-mêle, plusieurs problématiques qui s'avèrent toutes très actuelles, comme le rapport aux territoires les plus relégués, le caractère évasif des consignes qui sont données par l'administration ou encore l'ambiguïté du rapport des administrés à la loi, entre fascination, haine et respect.

Au cours de la soirée, une autre problématique également très actuelle s'est invitée au cœur des débats. Celle du langage administratif, aussi décrit par Kafka comme opaque et souvent incompréhensible pour bon nombre d'utilisateurs et d'une certaine manière présenté comme un outil de pouvoir de l'administration. Un constat qui a poussé les participants de la dernière table ronde à s'interroger sur l'éventuel caractère kafkaïen du langage administratif moderne.

Un sujet qui, en tout cas préoccupe bon nombre d'administrations et qui a été réaffirmé comme prioritaire par le Premier ministre, Gabriel Attal, dans le cadre du chantier de simplification qui s'illustre aussi à travers la complexité bureaucratique. *"Tout doit être intelligible et accessible"*, a-t-il notamment déclaré, souhaitant que *"l'administration parle aux Français, et non pas à elle-même"*. Le Premier ministre a ensuite annoncé, en avril dernier, le lancement du programme *"Parlez-nous français"*, qui vise à *"passer en revue l'intégralité des contenus en ligne et des formulaires, ministère par ministère"*, pour *"traduire"* tout ce qui doit l'être.

Première observation, et alors que dans *Devant la loi*, l'utilisateur est présenté comme venant d'un territoire rural sans grande éducation, *"la question de l'intelligibilité du langage n'est pas une question de niveau d'études mais concerne tous les utilisateurs"*, analyse Ghislain Deriano, chef du service *"Expérience utilisateurs"* à la direction interministérielle de la transformation publique (DITP). Il y a, selon lui, encore aujourd'hui un réel besoin de simplicité du langage et, plus globalement, des communications administratives. *"Il ne faut pas négliger le caractère intimidant de se retrouver désarmé devant un courrier administratif et surtout sur des questions qui touchent à des enjeux centraux, comme un accès aux droits"*, appuie-t-il.

Entre perte de temps et perte de chances pour les utilisateurs

Et de rappeler une étude récente selon laquelle près d'1 Français sur 10 éprouve des difficultés de lecture et de compréhension. Les participants à la table ronde ont aussi alerté sur la nécessité de prendre en compte les coûts que peut représenter le fait d'utiliser un langage administratif incompréhensible. *"Il y a une véritable perte de temps et une perte de chances pour les utilisateurs, souligne Ghislain Deriano. Nous animons d'ailleurs, à la DITP, un groupe de travail interministériel avec les administrations qui ont envie de*

s'emparer de cette question." Et de citer en exemple l'Agence de services et de paiement (ADP), qui a travaillé avec la DITP sur le chèque énergie. *"Ils recevaient de nombreux appels d'usagers qui ne comprenaient pas le courrier, qui n'encaissaient pas le chèque et qui appelaient même le service pour savoir s'ils devaient de l'argent !"* illustre Ghislain Deriano.

Le chef de service de la DITP souligne également qu'un courrier mal rédigé peut entraîner des erreurs et amener à des contentieux et aussi générer d'éventuelles incivilités. C'est pourtant, selon lui, un thème sur lequel il est nécessaire de faire preuve de *"beaucoup d'opiniâtreté dans l'effort"* pour réellement susciter un mouvement de transformation. La DITP travaille également sur une école du langage dans le cadre du "Campus de la transformation publique" et sur la réalisation d'un kit prêt à l'emploi pour aider les administrations à simplifier les Cerfa et autres formulaires.

Ce fameux langage administratif décrit dans l'œuvre de Kafka, Stéphanie Guillaume, communicante qui travaille régulièrement pour des administrations, le qualifie de *"technique, dénué d'émotions et d'empathie avec l'utilisation de mots abstraits comme « autorité supérieure », « dossiers », « demandes »..."* *"Les communications administratives utilisent aussi beaucoup la forme impersonnelle, une pléthore d'acronymes, mais aussi des formes à la voix passive, ajoute Stéphanie Guillaume. Avec ce type de tournures, on peut aussi penser que, d'une certaine manière, les administrations se dédouanent de toute responsabilité, voire contribuent à culpabiliser l'usager, son ressenti étant souvent un sentiment d'impuissance."*

Un enjeu d'inclusion

La spécialiste souligne aussi l'importance, aujourd'hui, de communiquer clairement vis-à-vis de tous les publics. *"C'est un enjeu démocratique majeur d'inclusion"*, insiste Stéphanie Guillaume. Elle cite également les résultats d'une étude réalisée il y a quelques années sur le niveau de compréhension des Français face aux écrits du quotidien. Ils montraient notamment que 40 % d'entre eux se disaient régulièrement confrontés à des textes qu'ils ne comprenaient pas ou mal, et 80 % affirmaient avoir confiance en une institution si celle-ci s'exprimait de manière claire.

On perçoit aussi, dans l'œuvre de Kafka, un certain mal-être de la part des agents acteurs de ce système-là. Pourtant, selon la DITP, lorsque l'on consulte les agents publics, ils ont l'impression d'écrire dans un langage clair, mais se montrent paradoxalement critiques sur le langage de leur employeur.

PAR MARIE MALATERRE

* * *

Fonctionnaires de l'État : un niveau "historiquement élevé" de postes non pourvus – Acteurs Publics

En 2022, 15 % des postes offerts aux recrutements externes de la fonction publique de l'État n'ont pas été pourvus, contre 7 % en 2021. C'est notamment la conséquence d'une forte baisse du nombre d'inscriptions aux concours de l'enseignement. Résultat : la sélectivité des concours continue de baisser.

Voilà des données qui ne manqueront pas de nourrir les débats sur le déficit d'attractivité de la fonction publique d'État. La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) vient de publier une note sur les recrutements externes de fonctionnaires de l'État en 2022. Une étude qui fait état d'une proportion de postes non pourvus à un "niveau historiquement élevé".

En 2022, 40 300 postes avaient été ouverts au recrutement externe de fonctionnaires de l'État, soit 1,7 % de postes en plus. Comme lors des années précédentes, le ministère de l'Éducation nationale reste le premier recruteur de la fonction publique d'État, puisque près de 6 postes proposés sur 10 dans ce versant concernent ce ministère (à savoir 22 600 postes offerts). Suivent le ministère de l'Intérieur (avec 3 100 postes proposés), la Justice (3 300) et Bercy (3 300).

5 900 postes non pourvus

Mais si le nombre de postes ouverts a augmenté en 2022, le nombre de recrutements externes dans les corps de fonctionnaires de l'État s'est quant à lui réduit de 7 %. Parmi l'ensemble des postes ouverts en 2022, indique la DGAFP, 5 900, "soit 15 %", n'ont en effet pas été pourvus, "une proportion historiquement élevée". À titre de comparaison, 7 % des postes ouverts n'avaient pas été pourvus en 2021.

Sans surprise, cette proportion élevée de postes non pourvus "provient pour l'essentiel" des concours de recrutement des enseignants. Ainsi, 3 800 postes d'enseignants n'ont pas été pourvus en 2022, soit 19 % des postes offerts contre 7 % en 2021. Hors postes d'enseignants, le ministère de l'Éducation nationale parvient néanmoins à pourvoir près de 95 % de ses postes ouverts.

Au ministère de la Justice, 20 % des postes offerts n'ont pas été pourvus en 2022 (dont 35 % des postes de surveillants pénitentiaires). L'Intérieur et Bercy, quant à eux, n'avaient que 2 % de postes non pourvus en 2022.

Une sélectivité qui continue de baisser

"Les postes non pourvus s'expliquent par le fait que certains concours n'attirent pas suffisamment de candidats pour le nombre de postes offerts, que certains candidats se désistent après avoir été admis ou encore que le niveau des candidats présents est jugé insuffisant par rapport aux exigences du concours", explique la DGAFP. Il ressort néanmoins de son étude que le nombre élevé de postes non pourvus découle surtout d'une baisse du nombre de candidats inscrits et présents aux concours.

Le nombre d'inscrits aux concours de la fonction publique d'État a en effet chuté de 97 000 en 2022 (pour s'établir à 342 700 inscrits, soit une baisse de 22 % par rapport à 2021) et le nombre de présents de 41 000 (pour atteindre 167 700 présents, soit une baisse de 20 %). Ce fort recul du nombre de candidats est notamment dû à un repli de 37 % des inscriptions aux concours d'enseignants. À titre d'exemple, le nombre d'inscrits aux concours de professeurs des écoles "s'effondre", avec 45 000 candidats de moins qu'en 2021 (soit -44%). "Cette baisse des candidats pourrait s'expliquer par

l'augmentation du niveau d'études requis pour accéder aux concours de recrutement de professeurs", affirme la DGAFP.

Conséquence de cette double dynamique (la baisse du nombre de candidats et la hausse du nombre de postes non pourvus) : une *"réduction significative"* de la sélectivité des concours. Cette sélectivité continue en effet de baisser. Sur les 167 700 candidats qui se sont présentés aux concours de fonctionnaires de l'État en 2022, 33 200 ont été admis à l'issue de ces concours, soit une sélectivité de quelque 5 candidats présents pour un admis... contre 12,4 présents pour un admis en 2011.

PAR BASTIEN SCORDIA

* * *

Après la dégradation de la note de la France, le gouvernement martèle qu'il n'y aura pas de hausse des impôts – Le Figaro

«On ne va pas augmenter les impôts, il y a trop d'impôts en France déjà», a répété Gabriel Attal ce lundi matin, trois jours après l'annonce de Standard & Poor's.

Vrai coup de semonce pour le gouvernement, la dégradation de la note de la dette française par Standard & Poor's (S&P) annoncée vendredi soir ne fera pas dévier l'exécutif de sa ligne fiscale, martèle-t-il. *«On ne va pas augmenter les impôts, il y a trop d'impôts en France déjà»,* a répété le premier ministre Gabriel Attal sur Franceinfo ce lundi matin. *«C'est pour cela qu'on a supprimé la taxe d'habitation, la redevance audiovisuelle»,* a ajouté le locataire de Matignon, accusant la gauche et le RN de vouloir financer notre modèle social *«par des impôts»*.

Samedi déjà, au lendemain de l'annonce de l'abaissement de la note française de AA à AA- par l'agence de notation américaine, en raison des déficits chroniques du pays, Bruno Le Maire avait lui aussi de nouveau écarté toute hausse d'impôts l'an prochain. *«Il n'y aura pas d'augmentation d'impôts»* en 2025, avait déclaré la ministre de l'Économie et des Finances. *«L'augmentation des impôts ne fait pas partie de la palette des options»* du gouvernement, avait-il ajouté, estimant que *«quand on me dit qu'il faut davantage taxer les riches, au final, on finit toujours par augmenter les impôts des classes moyennes, et ça je m'y refuse»*. Et le locataire de Bercy d'aller plus loin, assurant de nouveau que la promesse de baisse d'impôts de deux milliards d'euros pour les ménages serait tenue.

«La réponse, c'est le travail», a lui jugé Gabriel Attal sur Franceinfo. «Si on avait autant de notre population qui travaille que nos voisins allemands, on aurait moins de problèmes pour nos finances publiques, d'où la réforme de l'assurance-chômage, pour inciter davantage à l'activité», a estimé le premier ministre. Celui-ci a par ailleurs refusé de répondre à la question d'une possible désindexation des pensions de retraite et des prestations sociales sur l'inflation l'an prochain, une piste évoquée par le ministre des Comptes publics Thomas Cazenave en février, alors que le gouvernement recherche encore 10 milliards d'économies supplémentaires en 2024, après avoir déjà décidé de 10 milliards d'économies en début d'année.

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce [bulletin d'adhésion 2024](#) accompagné du paiement correspondant.